



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rue Edith Piaf – Cession d'un délaissé de voirie à Monsieur et Madame PAILLUSSON

DEL-2014-018

Numéro de la délibération : 2014/018

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, aliénation

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/02/2014

Date de convocation du conseil : 04/02/2014

Date d'affichage de la convocation : 04/02/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentées : Mme Sylviane LE PAVEC par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND.

Étaient absents : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, Mme Nicole ROUILLARD.

Rue Edith Piaf – Cession d'un délaissé de voirie à Monsieur et Madame PAILLUSSON

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Monsieur et Madame PAILLUSSON ont sollicité la Ville de PONTIVY afin d'acquérir une partie du chemin communal situé à l'angle des rues de Bretagne et Edith Piaf et représentant une surface d'environ 45 m².

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La partie du chemin communal en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne n'existe. Son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.

Dans un avis daté du 7 janvier 2014, France Domaine a estimé la valeur de ce terrain entre 25 et 30 €/m² HT.

Nous vous proposons :

- D'approuver le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du chemin communal situé à l'angle des rues de Bretagne et Edith Piaf, représentant une surface d'environ 45 m² et figurant sur le plan joint à la présente délibération,
- D'en approuver la cession à Monsieur et Madame PAILLUSSON moyennant le prix de 30 €/m² net vendeur, soit 36 € TTC/m², hors frais,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 février 2014

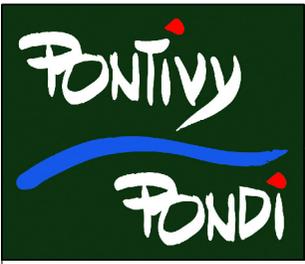
**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

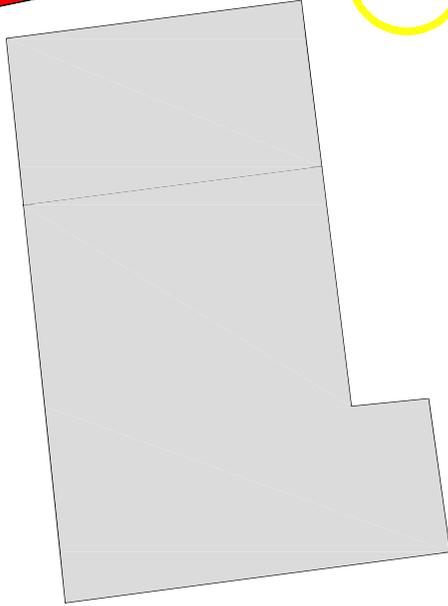


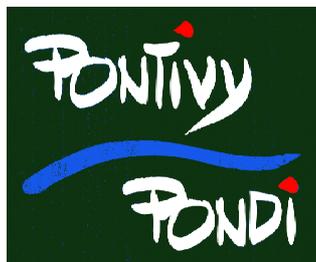
Rue Édith Piaf

Rue de Bretagne

Cession : +/- 45 m²

Propriété
M. et Mme Paillusson
Parcelle C247





Plan de situation

Propriété M. et Mme Paillusson



1:15 000

0 100 200

Mètres

